

	Critères	Montant mensuel du complément
1ère catégorie	Enfant dont le handicap entraîne par sa nature ou sa gravité des dépenses mensuelles d'au moins 232,06 €.	99,46 €
2ème catégorie	Enfant dont le handicap : <ul style="list-style-type: none"> • soit oblige l'un de ses parents à exercer une activité à temps partiel réduite d'au moins 20% par rapport à un temps plein ; • soit nécessite le recours à une tierce personne au moins 8 heures par semaine ; • soit entraîne des dépenses mensuelles d'au moins 401,97 €. 	269,36 €
3ème catégorie	Enfant dont le handicap : <ul style="list-style-type: none"> • soit oblige l'un de ses parents à exercer une activité à mi-temps ou nécessite le recours à une tierce personne au moins 20 heures par semaine ; • soit oblige l'un de ses parents à exercer une activité à temps partiel réduite d'au moins 20% par rapport à un temps plein ou nécessite le recours à une tierce personne au moins 8 heures par semaine et entraîne des dépenses mensuelles d'au moins 244,50 € ; • soit entraîne des dépenses mensuelles d'au moins 513,86 €. 	381,25 €
4ème catégorie	Enfant dont le handicap : <ul style="list-style-type: none"> • soit oblige l'un de ses parents à cesser toute activité professionnelle ou nécessite le recours à une tierce personne à temps plein ; • soit oblige l'un de ses parents à exercer une activité à mi-temps ou nécessite le recours à une tierce personne au moins 20 heures par semaine et entraîne des dépenses mensuelles d'au moins 342,17 € ; • soit oblige l'un de ses parents à réduire son activité professionnelle d'au moins 20 % ou nécessite le recours à une tierce personne au moins 8 heures par semaine et entraîne des dépenses mensuelles d'au moins 454,06 € ; 	590,81 €
5ème catégorie	Enfant dont le handicap oblige l'un des parents à cesser toute activité ou nécessite la présence d'une tierce personne à temps plein et entraîne des dépenses mensuelles d'au moins 296,88 €.	755,08 €
6ème catégorie	Enfant dont le handicap oblige l'un des parents à cesser toute activité ou nécessite la présence d'une tierce personne à temps plein et dont l'état impose des contraintes permanentes de surveillance et de soins à la charge de la famille.	1 125,29 €